

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ** par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale de Saint-Blaise-sur-Richelieu, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal mardi le 22 août, à 19h00 au 795 rue des Loisirs.

Les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points suivants :

- Ouverture de l'assemblée extraordinaire
- Adoption du règlement 544-23 modifiant le règlement 505-20 concernant la garde des animaux
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

La période de question concernera uniquement les sujets à l'ordre du jour.

DONNÉ à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 31<sup>ième</sup> jour de juillet deux mille vingt-trois.

---

**Audrée Pelchat**  
Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Audrée Pelchat, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 31<sup>ième</sup> jour de juillet deux mille vingt-trois entre 8h30 et 9h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 juillet 2023.

---

**Audrée Pelchat**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière